

Séance du 14 avril 2008 - Convocation du 04 avril 2008.....

L'an deux mille huit le quatre avril à vingt heures , le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....

MM. ALBEROLA Laurent - DAUDE Claude – FEUILLADE Samuel - CAZALIS Didier – CHAPON Thierry – NATHAN Lisbeth - HEYER Olivier – – GUENIOU Patricia – BARRAL Sandrine – LAURENS Thérèse

Absent : ROCHETTE Julien pouvoir à Thérèse LAURENS.....

Approbation séance du 14 mars 2008 :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 mars 2008 qui est approuvé par les membres du conseil.....

Autorisation de clôture :

Le conseil municipal,.....

VU le code général des collectivités territoriales,.....

VU le code de l'urbanisme et notamment son nouvel article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,.....

VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,.....

VU le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007,.....

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application du nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme,.....

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter de ce jour, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.....

Syndicat Intercommunal d'Electrification :

A la demande du syndicat il est procédé au vote pour la nomination d'un délégué suppléant. Le conseil municipal après en avoir délibéré nomme M.FEUILLADE Samuel, à l'unanimité des membres présents.....

Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges : :

A la demande de la Communauté de Communes (article 7 des statuts) il est procédé au vote pour la nomination d'un délégué CLET. Le conseil municipal après en avoir délibéré nomme M.DAUDE Claude , à l'unanimité des membres présents.....

Echange de terrain : après en avoir débattu, le conseil municipal décide de mettre en attente l'échange de terrain entre la commune et M.DESROQUES (travaux d'aménagement des ruisseaux).

Une réunion est prévue avec les services de l'Etat le 30 avril 2008 pour prévoir des travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux au niveau du pont de Vère.....

Modification de l'Avant Projet Sommaire station : :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de modifier pour les demandes de subventions, l'APS pour la construction de la station. Ces travaux s'élèvent à 520 000.00 €HT. Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal : autorise Monsieur le Maire à signer ce document, autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demandes de subventions qui sera adressé, au Conseil Général du Gard, à l'Agence de l'Eau, autorise Monsieur le Maire à donner délégation au Conseil Général pour percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau et la reverser à la commune.....

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique :

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des articles 2 et 6 des statuts du Syndicat et demande au conseil de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des articles 2 et 6 des statuts du SIRP Brouzet-Carnas-Corconne.....

Plan Communal de sauvegarde, Réserve communale de sécurité civile :.....

Monsieur le Préfet rappelle à la commune de Brouzet son obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Un groupe de travail sera chargé de l'établissement du document qui sera transmis en Préfecture pour approbation et distribué aux habitants. Ce groupe de travail est composé de : MM. CAZALIS Didier – FEUILLADE Samuel – HEYER Olivier – Mme LAURENS Thérèse.....

Foyer communal :.....

Rappel : occupation du foyer le mardi soir par le Foyer Rural de Carnas, le vendredi après-midi par le Club les Colondrèses. Il est utilisé par l'école les jours de pluie ou de grand froid pour la gymnastique. Actuellement il est demandé une caution de 460.00 € par location. A l'avenir il sera demandé une caution de 400.00 € en cas de dégradation, et une caution de 60.00 € pour pallier aux problèmes de nettoyage. Cette caution pourra être encaissée si le foyer n'est pas nettoyé par les locataires.....
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.....

Questions diverses :.....

- Création d'un site internet officiel pour la mairie par M.HEYER Olivier.....
- Réfléchir à l'achat d'un ordinateur avec connexion internet pour mise à disposition du public (M.HEYER Olivier)
- Prévoir la réfection de la main courante sur le pont du chemin de desserte des jardins (M.FEUILLADE Samuel).

Fin de la séance 21h30.

Les conseillers

Le Maire.